



## Charte des Officiels (Saison 2015 – 2016)

**Destinataires : Clubs en Championnats de France Seniors**

**Copies : Ligues Régionales, Comités Départementaux.**

**Nombre de pièces jointes : 2**

**Information**

**Diffusion vers :**

**Echéance de réponse :**

Lors de l'engagement pour la saison 2015-2016, les clubs de championnat de France Seniors ont eu la possibilité de fournir, en partie, les OTM constituant les tables de marque via le formulaire « ENGAGEMENT TENUE DE LA TABLE DE MARQUE ». Certains clubs se sont ainsi engagés à fournir le ou les OTM Club Recevant (CR), pour la totalité des rencontres à domicile.

Plusieurs clubs n'ayant pas complété ce formulaire, nous tenions à vous rappeler quelques éléments :

- L'information du nombre d'OTM Club Recevant nous est nécessaire.
- Suivant votre niveau de compétition vous pouvez vous engager à fournir 1 ou 2 OTM CR. Ces OTM devront avoir le niveau d'aptitude requis pour la compétition.
- Cet engagement est révisable (en plus ou en moins) à tout moment de la saison. La mise en œuvre opérationnelle d'une modification se fera dans un délai de 4 semaines après sa déclaration auprès de la Commission Fédérale Sportive, au moyen du formulaire joint.
- Le tableau récapitulatif qui vous est également joint, a été construit suite à vos premiers retours. Si vous y trouviez des informations erronées concernant votre club, merci de bien vouloir également utiliser le formulaire pour faire une demande de modification.

Pour acquérir l'aptitude OTM Niveau Région ou Championnat de France, le licencié devra remplir les conditions suivantes :

- Réussir le module d'e-learning OTM Niveau R ou CF,
- Réussir la partie pratique, organisée sur une rencontre par la Ligue Régionale.

Si le club ne peut s'engager à fournir le ou les OTM Niveau R ou CF, des désignations seront réalisées. Dans ce cas, le club prendra en charge la totalité des coûts de table de marque.

Pour plus d'informations nous vous invitons à consulter :

- La Foire Aux Questions disponible sur iFFBB. Lien : <http://www.iffbb.com/>
- Les modules de formation e-learning : OTM Club, Arbitre Club, OTM Régional... Ils sont en ligne sur le site internet de la FFBB. Invitez vos licenciés à s'y inscrire.

Pour toute question, vous pouvez nous contacter à : [chartedesofficiels@ffbb.com](mailto:chartedesofficiels@ffbb.com) après avoir consulté l'ensemble des documents (notamment la FAQ).

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Charlotte DOREAU Responsable Service Pratiques Sportives	Sébastien DIOT Directeur du Pôle Territoires	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2015-08-26 4-SPORTIVE Note Charte des Officiels (Saison 2015-2016) - VFIN	